

## **SÉANCE RÉGULIÈRE (10 août 2020)**

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 10 août 2020 à 20 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion  
Siège #2 - Lise Rancourt  
Siège #3 - Daniel Fortin  
Siège #4 - Marc-Ange Doyon  
Siège #5 - Stéphane Auclair  
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale est aussi présente.

### **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**178-08-2020**

### **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**179-08-2020**

#### **3.1 - Séance régulière du 6 juillet 2020**

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 6 juillet dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020 soit adopté.

### **4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

**180-08-2020**

#### **4.1 - Acceptation des comptes**

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à juillet 2020 totalisant 104 099,83 \$ (Folio 350188) et 41 177,88 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12701 à # 12763 inclusivement, par prélèvement bancaire # 120 à # 125 inclusivement ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

#### **4.2 - Permis de juillet 2020**

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis

lors du mois de juillet 2020 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

#### **4.3 - Suivi mensuel du budget**

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 31 juillet 2020, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

### **5 - CORRESPONDANCE**

#### **5.1 - Bordereau des correspondances**

Il n'y a aucune correspondance pour le mois de juillet 2020.

### **6 - LÉGISLATION**

181-08-2020

#### **6.1 - Adoption / Règlement numéro 288-164A-2020 modifiant le règlement de zonage**

Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 288-164A-2020.

RÈGLEMENT NO 288-164A-2020 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Auclair et résolu unanimement que le règlement 288-164A-2020 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

### **7 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 20 h 12. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 20 h 28.

### **8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

182-08-2020

#### **8.1 - Prolongement de la 37e Rue - réception définitive des travaux de la phase 1**

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'acceptation provisoire de la phase 1 de la 37<sup>e</sup> Rue le 5 septembre 2018; ATTENDU la liste de déficiences et de travaux à compléter réalisée par le service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan jointe au certificat de réception définitive des ouvrages du 4 août 2020; ATTENDU la recommandation de l'ingénieur, M. Olivier Lachance, de procéder à l'acceptation finale des travaux de la phase 1 de la 37<sup>e</sup> Rue; ATTENDU qu'Excavation Notre-Dame inc. doit fournir la garantie de la qualité des travaux et des matériaux utilisés valable pour une période de 24 mois après l'acceptation finale des travaux par la Municipalité tel que demandé à l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet de prolongement des services de la 37<sup>e</sup> Rue signée le 5 octobre 2017;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité procède à l'acceptation finale de la phase 1 du prolongement de la 37<sup>e</sup> Rue dès la réception de la garantie de la qualité des travaux et des matériaux utilisés valable pour une période de 24 mois; QUE la Municipalité désigne Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à signer le certificat de réception finale des ouvrages pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins dès la réception de la garantie.

183-08-2020

### 8.2 - Travaux de pavage de la phase 1 du prolongement de la 37e Rue

ATTENDU la facture reçue d'Excavation Notre-Dame inc. pour la réalisation du pavage et des bordures de rue de la phase 1 du prolongement de la 37e Rue; ATTENDU que l'entente relative aux travaux municipaux dans le cadre de la réalisation du projet de prolongement des services de la 37e Rue signée le 5 octobre 2017 entre la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et Excavation Notre-Dame inc. prévoit le partage des coûts pour les travaux de pavage et de bordures de rue; ATTENDU la recommandation de paiement du 10 août 2020 d'Olivier Lachance, ingénieur de la MRC de Beauce-Sartigan ayant surveillé les travaux de pose du pavage par Pavage Sartigan et de la coulée des bordures de béton par Jean Leclerc Excavation; ATTENDU que la subvention du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration s'applique à ce projet;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE payer la facture reçue d'Excavation Notre-Dame inc. au montant de 20 926,80 \$, avant les taxes applicables; QUE cette somme sera payée par la subvention du Programme d'aide à la voirie locale, volet Projets particuliers d'amélioration et par le surplus accumulé affecté au pavage.

184-08-2020

### 8.3 - Services professionnels (laboratoire) - renouvellement de conduites sur la 1re Avenue et 30e Rue

ATTENDU que des services professionnels pour un laboratoire sont requis afin de terminer les travaux de chemisage des conduites de la 1re Avenue; ATTENDU les soumissions reçues;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Englobe, pour une somme totale maximale de 5 697,24 \$, incluant les taxes.

185-08-2020

### 8.4 - Fourniture et réparation d'asphalte - octroi du contrat

ATTENDU que des travaux pour la mise en place de couches d'usure et la réparation de tranchée de pavage suite à des fuites d'eau doivent être réalisés dans diverses rues de la municipalité; ATTENDU les soumissions reçues pour la fourniture et la réparation d'asphalte pour 12 tonnes métriques d'asphalte ESG-14 (réparation des fuites) et 102 tonnes métriques de EC-10 (couches d'usure);

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Pavage Sartigan pour une somme totale de 22 899,57 \$, incluant les taxes.

186-08-2020

### 8.5 - Recherche en eau - détermination de la capacité du puits no. 4

ATTENDU que les élus désirent poursuivre différentes démarches relativement à la recherche en eau dans la Municipalité; ATTENDU que la recherche en eau est prévue dans la programmation de travaux de la TECQ 2019-2023; ATTENDU que l'une des options possibles pourrait être l'augmentation du débit de pompage du puits P-4 pour assurer l'alimentation en eau potable de son réseau d'aqueduc; ATTENDU l'offre de service n° 4583 de LNA pour la détermination de la capacité du puits P-4 qui se décline en 3 phases; ATTENDU que si la phase 1 n'est pas concluante, les phases subséquentes n'auront pas lieu; ATTENDU la soumission de Les Pompes M.C. pour la location d'une pompe, son installation, retirer la pompe louée et installer la pompe adéquate;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service n° 4583 de LNA au montant de 14 365 \$, avant les taxes pour les honoraires et dépenses des 3 phases ainsi qu'un montant de 3 680 \$ en sous-traitance pour les analyses d'eau en laboratoire; D'accepter la soumission !08572 de Les Pompes M.C. pour une somme approximative de 1 640 \$, avant les taxes applicables.

**187-08-2020**

### **8.6 - Recherche en eau - conception de plans et devis pour une galerie de captage temporaire**

ATTENDU que les élus désirent poursuivre différentes démarches relativement à la recherche en eau dans la Municipalité;  
ATTENDU que la recherche en eau est prévue dans la programmation de travaux de la TECQ 2019-2023;  
ATTENDU les résultats suite aux travaux réalisés dans le cadre du mandat Caractérisation de puits privés dans le secteur R-2;  
ATTENDU que l'étape suivante est la conception de plans et devis pour une galerie de captage temporaire à l'endroit de la source 1;  
ATTENDU l'offre de service n° 4584 de LNA pour la conception de ces plans et devis;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service n° 4584 de LNA au montant de 6 450 \$, avant les taxes.

**188-08-2020**

### **8.7 - Usine d'épuration - achat d'un échantillonneur**

ATTENDU qu'un échantillonneur à l'usine d'épuration doit être remplacé puisqu'il ne peut être réparé;  
ATTENDU que deux soumissions ont été reçues pour l'achat d'un échantillonneur;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un échantillonneur au coût de 4 475 \$, avant les taxes applicables auprès de GENEQ inc.

**189-08-2020**

### **8.8 - Chemisage des regards 1re Avenue et 30e Rue - Appel d'offres**

ATTENDU que les travaux de chemisage des conduites d'égoût de la 1re Avenue et de la 30e Rue sont complétés;  
ATTENDU que nous avons reçu le rapport d'inspection des regards de la 1re Avenue et de la 30e Rue qui confirme les infiltrations d'eau par ceux-ci;  
ATTENDU qu'il y a lieu de procéder au chemisage de ces regards;  
ATTENDU que bien que les travaux soient estimés à moins de 101 100 \$, un appel d'offre public sur le SEAO sera lancé le 17 août 2020;  
ATTENDU que le document d'appel d'offre est réalisé par Olivier Lachance, ingénieur au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan;  
ATTENDU que l'ouverture des soumissions de cet appel d'offres aura lieu le 3 septembre;  
ATTENDU que les travaux devront débuter en septembre 2020;  
ATTENDU qu'aux fins d'assurer une uniformité d'interprétation des documents d'appel d'offres et pour faciliter les échanges d'information, la Municipalité désigne une seule personne comme responsable de l'appel d'offres;  
ATTENDU qu'aux fins du présent appel d'offres et à moins d'indications contraires de sa part, la Municipalité oblige le soumissionnaire à s'adresser exclusivement au responsable de l'appel d'offres et à nulle autre personne. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner le rejet de la soumission;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder au lancement de l'appel d'offre et à la publication de l'avis public au SEAO dès le 17 août 2020;  
QUE la directrice générale, Mme Dominique Lamarre, soit désignée comme étant la responsable du présent appel d'offres.

## **9 - QUESTIONS DIVERSES**

**190-08-2020**

### **9.1 - Autorisation de télétravail pour les employés municipaux**

ATTENDU qu'avec la période actuelle reliée à la pandémie, quelques employés effectuent du travail ponctuellement ou de façon plus régulière quelques jours par semaine;

ATTENDU que cette pratique est appréciée du personnel et n'affecte en rien la qualité du travail effectué, au contraire;

ATTENDU que le télétravail pourrait se poursuivre de façon ponctuelle ou à temps partiel pour certains employés même après la présente pandémie;

ATTENDU qu'aucun télétravail ne peut être effectué sans une autorisation préalable écrite de la directrice générale;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE permettre le télétravail ponctuel ou à temps partiel des employés avec approbation préalable de la direction générale;

QU'un petit rapport annuel soit présenté au conseil à la fin de 2021 par la direction générale.

**191-08-2020**

### **9.2 - Automatisation JRT inc. - mise à niveau de Multiplicité**

ATTENDU la mise à jour de Windows 7 à Windows 10 réalisée sur l'ordinateur où se trouve le logiciel Multiplicité, lequel logiciel permet de recevoir les données des puits, du réservoir, de certains débitmètres et de la station de pompage de la rivière Gilbert;

ATTENDU qu'une mise à niveau du Multiplicité, du composeur et du logiciel de rapport doit être effectuée rapidement puisque des problèmes avec les données sont présentement rencontrés;

ATTENDU qu'une soumission d'Automatisation JRT inc. a été reçue pour procéder à la mise à niveau du logiciel;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission n° 294151 d'Automatisation JRT inc. pour la mise à niveau du Multiplicité, du composeur et du logiciel de rapport au coût de 3 400 \$, avant les taxes applicables.

**192-08-2020**

### **9.3 - Heures supplémentaires - opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics**

ATTENDU que l'opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics, M. Hugues Poulin, a effectué depuis son entrée en fonction à ce poste à temps partiel, plusieurs heures de travail dépassant ses 20 heures hebdomadaires pour différentes raisons dont l'arrivée en poste tardive du nouvel inspecteur municipal et, surtout, du nouveau responsable aux travaux publics, retard causé par la pandémie et l'état d'urgence décrété par le gouvernement;

ATTENDU qu'il ne lui sera pas possible de reprendre ces heures à court terme;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 56.25 heures travaillées à M. Hugues Poulin, opérateur eau potable/eaux usées et journalier aux travaux publics.

**193-08-2020**

### **9.4 - Évaluation marchande du 2790, 1re Avenue**

ATTENDU que des soumissions ont été reçues pour la réalisation d'une évaluation à des fins de vente de la propriété de la Municipalité située au 2790, 1re Avenue;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat à Évaluations immobilières Réal Poulin au coût de 1 800 \$, avant les taxes applicables.

**194-08-2020**

### **9.5 - Demande à la Commission de protection du territoire agricole - Éric Lessard**

ATTENDU que la Commission de protection du territoire agricole demande une résolution du conseil municipal tenant compte des critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole; ATTENDU que l'article 62 énumère les critères sur lesquels la Commission doit se baser afin de rendre leur décision lorsqu'elle reçoit une demande; ATTENDU que la Municipalité n'a pas les compétences afin d'analyser chacun des critères de l'article 62 de la Loi; ATTENDU que la Municipalité ne croit pas que la construction d'une résidence avec chemin d'accès sur une superficie de 7 000 m<sup>2</sup> au lieu de 5 000 m<sup>2</sup> ait une incidence sur la zone agricole;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité ne voit pas d'inconvénient à la demande de M. Éric Lessard (dossier 428288).

**195-08-2020**

**9.6 - Opérateur eau potable et eaux usées - compensation pour utilisation d'un téléphone cellulaire personnel**

ATTENDU que l'opérateur en eau potable et en eaux usées, M. Hugues Poulin, doit utiliser son téléphone cellulaire personnel pour recevoir les alarmes reliées au logiciel Multiplicité ainsi que pour être rejoint pendant ses heures de travail; ATTENDU que son forfait cellulaire lui coûte présentement environ 40 \$ par mois;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir une compensation mensuelle, dès maintenant, à M. Hugues Poulin pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel d'un montant représentant 50% des coûts de son forfait jusqu'à un maximum de 20 \$.

**196-08-2020**

**9.7 - Centre communautaire - reprise des locations**

ATTENDU que les rassemblements intérieurs sont maintenant permis par la Santé publique et le gouvernement jusqu'à un maximum de 250 personnes; ATTENDU que le camp de jour au centre communautaire se termine le 21 août; ATTENDU qu'il est possible de recommencer à louer le centre communautaire pour des rassemblements privés à la fin du camp de jour; ATTENDU que des consignes de la Santé publique doivent être respectées par les individus présents lors de ces rassemblements, ces consignes étant évolutives;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE recommencer la location du centre communautaire en inscrivant au contrat de location les consignes que le locateur s'engage à respecter; QUE le service de démontage de la salle soit obligatoire pour tous à son coût actuel; QU'un service de désinfection obligatoire au coût de 25 \$ s'ajoute à chaque location.

**197-08-2020**

**10 - CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 21 h 05.

---

Lyne Bourque  
Mairesse

---

Dominique Lamarre  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Lyne Bourque  
Mairesse